



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 23 CHAOUAL 1437 (28 JUILLET 2016)

*

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de lois et les accords internationaux suivants :

PROJET DE LOI ORGANIQUE :

- **Projet de loi organique n° 97-15 fixant les conditions et les modalités de l'exercice du droit de grève.**

Adopté sous réserve de tenir compte des modifications proposées après leur examen par une commission ministérielle présidée par le Chef du gouvernement et composée des ministres chargés de l'intérieur, des finances, de la justice, de l'emploi, des affaires étrangères, de la fonction publique et du secrétaire général du gouvernement, préalablement à sa soumission à un prochain Conseil des ministres.

PROJETS DE LOIS:

1. **Projet de loi n° 13-16 portant création et organisation de la Fondation des œuvres sociales de l'habitat et de la politique de la ville.**

Approuvé.

2. **Projet de loi n° 60-16 portant création de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations.**

3. **Projet de loi n° 61-16 portant création de l'Agence de développement du digital.**

Approuvés sous réserve de tenir compte des modifications proposées.

PROJETS DE DECRETS :

1. **Projet de décret n° 2-16-422 modifiant le décret n° 2-07-995 du 23 chaoual 1429 (18 juillet 2008) relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de l'économie et des finances.**

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-16-645 modifiant le décret n° 2-16-375 du 16 chaoual 1437 (18 juillet 2016) fixant le tarif des droits de la conservation foncière.**

Approuvé sous réserve de fixer la date du 1^{er} novembre 2016 comme date d'application de ce décret au lieu du 15 septembre 2016.

3. Projet de décret n° 2-15-644 modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires, et édictant des dispositions particulières.

4. Projet de décret n° 2-15-645 modifiant et complétant le décret n° 2-04-89 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants

Approuvés dans leurs nouvelles versions en maintenant les facultés de médecine dentaire et les facultés de médecine et de pharmacie dans leur situation actuelle.

5. Projet de décret n° 2-16-533 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique.

Approuvé.

ACCORDS INTERNATIONAUX :

1. Protocole additionnel à la convention arabo-méditerranéenne de libre-échange sur l'adhésion de nouveaux Etats, fait le 6 avril 2016.

- **Projet de loi n° 51-16** portant approbation du Protocole additionnel mentionné ci-dessus.

2. Accord de reconnaissance mutuelle de l'opérateur économique agréé entre les Etats parties à la Convention arabo-méditerranéenne de libre-échange « Convention d'Agadir », fait au Caire le 13 avril 2016.

- **Projet de loi n° 53-16** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.